



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 FÉVRIER 2019

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 28
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33

~~~~~

Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Claude ROBERT en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 19 décembre 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 19 décembre 2018.



**FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ PUBLIQUE-
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BRIAND, Maire
Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions (alinéa 26).

Dans le cadre de cette délégation, **deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DÉCISION N° 1 DU 30 JANVIER 2019
Exécutoire le 4 février 2019**

DIRECTION DES FINANCES

Réhabilitation de la Mairie annexe et intégration d'un auditorium à Saint-Cyr-sur-Loire
Demande d'aide financière auprès des services de l'État au titre de la DETR 2019

L'estimation financière globale de ces travaux s'élève à la somme de 2 250 000,00 € HT
Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses estimées..... 2 250 000,00 € HT

Recettes estimées :

- DETR 2019 (estimation) 200 000,00 €
- Conseil Départemental 37 120 000,00 €
- Conseil Régional 353 400,00 €
- Emprunt et autofinancement 1 576 600,00 €

**DÉCISION N° 2 DU 7 FÉVRIER 2019
Exécutoire le 8 février 2019**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Bail civil des parcelles cadastrées AS N° 286, 294, 295, 296, 531 et 532 situées 79 à 85 rue Victor Hugo
Désignation d'un locataire
Perception d'une redevance



Le bail civil est conclu avec la Caisse d'Épargne et de prévoyance Loire-Centre, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 pour une durée de 7 mois et pour un loyer mensuel de 1 500,00 €.

❖ **Finances – Budget Primitif 2019 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement par anticipation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de **1 811 567,88 € (dépenses d'équipement et travaux)** les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-après :

- Calcul pour les anticipations de dépenses d'équipement : $7\,246\,271,54 / 4 = 1\,811\,567,88 \text{ €}$

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2019
Acquisition de caves urnes et columbariums	35 000,00 €	21-21316-CIM100-823
Travaux accueil de l'hôtel de Ville	63 000,00 €	23-2313-HDV000-020
Frais de géomètre	10 000,00 €	21-2112-820
Acquisition moteur de balayeuse	16 100,00 €	21-21571-VEH100-020
Acquisition de buts mobiles de football	3 010,00 €	21-2188-SPO107-412-
Construction du 3 ^{ème} groupe scolaire	1 000 000,00 €	901-2313-ENS109-020
TOTAL	1 127 110,00 €	

❖ **Finances – Budget Principal et annexes – Exercice 2019 – Grandes orientations budgétaires à retenir pour l'élaboration du budget**

Budget Principal

M. BRIAND explique qu'un événement important va impacter le budget 2019 : l'investissement d'un troisième groupe scolaire dont la ville assure la presque totalité du financement.

Il propose, pour la construction du budget, de suivre les recommandations suivantes : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et foncière. Seules les bases seront réévaluées selon la loi sur le taux d'inflation, c'est-à-dire 2,2 % ; diminution



des charges à caractère général ; dépenses de personnel contenues ; hausse des tarifs municipaux limités de 2 à 3 % ; dépenses d'investissement concentrées sur la nouvelle école ; pause provisoire du désendettement pour faire face à l'investissement exceptionnel du nouveau groupe scolaire.

En ce qui concerne les recettes 2019, il annonce que les dotations forfaitaires de la DGF baissent de 70 000,00 €. Les recettes fiscales de la commune devraient, quant à elles, légèrement progresser.

Pour les dépenses 2019, il explique que les services ont une nouvelle fois serré au plus près leurs prévisions de dépenses générales qui resteront au niveau de 2018 y compris les actions nouvelles. Les frais de personnel devraient être légèrement au-dessus de 2018 en raison de l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Les contingents devraient rester stables ainsi que les subventions et les frais financiers devraient continuer à baisser.

En investissement, il explique que 2019 verra la poursuite du programme autour de 2 grands projets : construction du 3^{ème} groupe scolaire, rénovation de l'ancienne mairie sans oublier la poursuite d'acquisitions foncières en fonction des opportunités.

Il précise que le programme prévisionnel s'établirait aux alentours de 9,9 millions qui se décomposeraient comme suit :

- Urbanisme et cadre de vie : 2 475 000,00 €
- Infrastructures : 125 000,00 €
- Eclairage public : -
- Equipements sportifs et de loisirs : 136 000,00 €
- Equipements culturels : 5 000,00 €
- Bâtiments communaux : 7 033 000,00 € (dont 6 000 000,00 € pour la nouvelle école)
- Sécurité publique : -
- Moyens techniques des services : 360 000,00 €

Il souligne qu'à ces investissements s'ajouteront ceux pris en charge par la Métropole, c'est-à-dire les infrastructures et l'éclairage public pour un montant estimé à 1 140 000,00 €.

En ce qui concerne le financement des investissements il énumère les recettes attendues :

- Le Fonds National de Compensation de la TVA : 350 000,00 €
- La Taxe d'Aménagement : 150 000,00 €
- Subventions et participations : 1 170 650,00 €
- Autofinancement : 2 385 000,00 €
- Vente de terrains : 1 554 700,00 €
- Reprise excédent budget annexe : 1 000 000,00 €
- Emprunt spécifique groupe scolaire : 1 919 900,00 €
- Emprunts : 2 150 000,00 €

Par ailleurs, en ce qui concerne la dette, il explique que la capacité de la ville à rembourser intégralement la dette avec l'épargne brute se situe toujours légèrement en dessous des 5 ans, ce qui est très satisfaisant.

M. BRIAND poursuit avec la présentation du budget des ZAC. Il précise que la ville a 6 ZAC en activité.



Budget annexe : ZAC Equatop la Rabelais

Il reste 2,5 ha à commercialiser. L'amélioration des accès (rond-point) favorisera les cessions.

Budget annexe : ZAC Bois Ribert

M. BRIAND explique que le pôle médico-chirurgical est achevé et occupé ; le magasin Grand Frais est ouvert. Le concessionnaire Volvo et un nouveau pôle médical devraient s'installer cette année. Cette opération est bénéficiaire.

Budget annexe : ZAC Charles de Gaulle

Les travaux LIDL sont commencés ainsi que ceux du rond-point. Pour la partie habitat, des travaux d'aménagement sont prévus pour améliorer l'accès aux parcelles. Le résultat est excédentaire.

Budget annexe : ZAC Central Parc

Les travaux d'aménagement se poursuivent. La première tranche est très avancée et la deuxième tranche démarre avec les études. La maîtrise d'œuvre est lancée pour la maison de quartier. Les maisons individuelles emportent un beau succès. Dans la partie économique, des compromis sont en cours pour deux enseignes. Un projet d'EHPAD est également en cours de négociation.

Budget annexe : ZAC Croix de Pierre

La ville poursuit les acquisitions foncières.

Budget annexe : ZAC de la Roujolle

M. BRIAND explique que des acquisitions foncières sont en cours pour relier le secteur Matmut au boulevard Voisin.

Pour conclure, **M. BRIAND** souligne que le budget 2019 est exceptionnel par son niveau d'investissement qui n'a eu aucun équivalent dans les années passées. Il souligne la réduction au maximum de la dette puisque l'emprunt pour l'école ne représente que 25 % du coût total pour un investissement dont la durée de vie est de 50 ans.

Il explique que malgré cet effort exceptionnel, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux de la fiscalité et que le projet de budget prévoit une légère diminution des frais de fonctionnement.

En vertu de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les orientations budgétaires pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.



❖ **Finances – Régies de recettes et d'avances – Exercice 2018 – Versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les indemnités de responsabilité aux régisseurs de recettes et d'avances suivantes relatives à l'exercice 2018,

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 18 janvier et le 14 février 2019**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 26 février 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 26 février 2019

❖ **Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance d'octobre à décembre 2018 – bilan de l'année 2018**

Monsieur BOIGARD souligne qu'en 2017, les atteintes aux biens poursuivaient une hausse alors que les atteintes aux personnes reculaient de façon significative alors qu'en 2018, la situation s'est inversée avec une hausse des atteintes aux personnes et une réduction des atteintes aux biens. Il relève, pour les atteintes aux biens, 341 faits en 2018 au lieu de 411 faits en 2017 et pour les atteintes aux personnes, 44 faits en 2018 au lieu de 39 faits en 2017.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire**

A – Gymnase métropolitain Sébastien Barc – Convention de gestion entre la Métropole et la Ville – Avenant n° 1 pour la modification des modalités de remboursement par la Métropole des frais de gestion

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Adopte le projet d'avenant proposé qui prévoit un forfait fixé à 70 000,00 € pour l'année 2019, payable en deux fois, à réception des titres de recettes émis par la Commune, soit un premier acompte de 50 % à émettre avant le 30 juin et le solde avant le 31 décembre.

B – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du vendredi 1^{er} février 2019

Madame LEMARIÉ explique que depuis sa création, la Métropole est passée de 680 agents à 1685, soit 250 métiers répartis sur 22 communes et pour expliquer ses missions, une campagne d'informations vient d'être lancée : « A quoi sert la Métropole ? Quel est son travail ? ».

Elle souligne ensuite une intervention du CODEV pour présenter son rapport d'activités 2018. Cette instance qui a 2 ans d'existence est composée de 116 membres de tous horizons qui se réunissent en ateliers 8 fois par an et contribuent au projet métropolitain sous forme d'ouverture aux instances participatives et à l'évaluation des politiques publiques.

Par ailleurs, elle signale quelques délibérations sur l'aménagement urbanistique, la révision du plan d'occupation des sols de Villandry, Ballan-Miré et Chanceaux-sur-Choisille.

Elle souligne une intervention de M. GALLIOT sur le report du projet de l'usine de méthanisation à défaut de trouver un site pour l'accueillir. Elle explique que la Touraine produit 150 000 tonnes de déchets par an dont 70 000 sont recyclés.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 14 février 2019

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

❖ Culture – Convention de mécénat dans le cadre de l'acquisition de la sculpture « le Héros » d'Elisabeth Von Wrede

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de mécénat.

❖ Culture – Eglise Saint-Cyr-Sainte Julitte – Protection du patrimoine mobilier – Demande de protection au titre des Monuments Historiques pour une huile sur toile du 19^e siècle représentant Saint-Michel terrassant le démon

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite la protection au titre des Monuments Historiques de l'objet suivant :
– Saint-Michel terrassant le démon, huile sur toile du 19^e siècle, copie d'après Raphaël,
dimensions : h : 161 cm ; l : 118 cm
- 2) Dit que cet objet appartient à la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et est conservé dans l'église Saint-Cyr-Sainte-Julitte de la commune.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 25 février 2019**

Madame JABOT informe que cette réunion avait entre autres à l'ordre du jour le rapport d'orientations budgétaires et le vote des indemnités des régisseurs d'avances et de recettes pour l'année 2018. Elle signale que le repas des seniors aura lieu le 17 mars avec pour thème « Le cabaret club ». Une participation de 12,00 € par personne est demandée. Le traiteur choisi est M. CHEVALIER. Elle poursuit avec le forum des seniors qui aura lieu le 26 mars de 13 h 15 à 17 h 30 à l'Escale avec pour thème « Le bien vieillir passe aussi par l'assiette ». Les ateliers de sophro-parentalité et les ateliers cuisine intergénérationnels seront prochainement relancés dans le cadre de la quinzaine de la parentalité qui aura lieu du 15 au 31 mars.

De plus, elle signale que le conseil d'administration a étudié 5 demandes de secours exceptionnels.

Par ailleurs, une étude organisée par le Conseil de Développement de la Métropole met en avant le fait que Saint-Cyr est bien pensée pour les seniors sans les stigmatiser mais avec le souhait de travailler en intergénérationnel et en partenariat avec toutes les institutions de la ville.

Elle informe également que l'épicerie sociale itinérante de la Croix Rouge va redémarrer avec probablement, comme stationnement, le parking de la salle Noël Marchand.

Enfin, elle signale que la conférence de l'UTL aura lieu le 7 mars prochain avec pour thème « L'épreuve de la mobilité à l'adolescence » et le prochain film de Ciné Off aura lieu à l'Escale le 28 février avec « Edmond ».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 12 février 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à la Vie Associative et au Sport**

- ❖ **Enseignement – Ecoles privées sous contrat d'association avec l'Etat – Année scolaire 2018/2019 – Définition du montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

a) Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : - VOIX

* ABSTENTIONS : 4 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

- 1) Décide de verser à chaque école privée extérieure à Saint-Cyr-sur-Loire et ayant conclu avec l'Etat un contrat d'association, une participation proportionnelle au nombre d'enfants inscrits et domiciliés sur la commune,
- 2) Dit que, pour l'année 2018-2019, cette participation s'élèvera à :
 - 131,35 € par enfant scolarisé en élémentaire.

b) Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : 4 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

* ABSTENTION : - VOIX

- 3) Décide de verser à chaque école privée extérieure à Saint-Cyr-sur-Loire et ayant conclu avec l'Etat un contrat d'association, une participation proportionnelle au nombre d'enfants inscrits et domiciliés sur la commune,
- 4) Dit que, pour l'année 2018-2019, cette participation s'élèvera à :
 - 201,88 € par enfant scolarisé en maternelle.

❖ Enseignement – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques du premier degré pour les communes non concernées par le protocole d'accord des maires de l'agglomération tourangelle – Définition du montant de la participation

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Statue sur le montant des participations indiquées ci-dessous :

- 504,56 € par élève de classe élémentaire (soit + 0,43 % par rapport au compte administratif 2017)
- 1 360,41 € par élève de classe maternelle (soit + 6,23 % par rapport au compte administratif 2017)

- 2) Précise que cette décision est applicable à toutes les communes qui n'auraient pas acquitté et qui contestent le montant des frais arrêté dans le cadre du protocole d'accord des Maires de l'Agglomération Tourangelle, qui leur sera réclamé.



❖ Enseignement – Sorties scolaires de l'année 2018-2019

A – Sorties scolaires de 1^{ère} catégorie – Attribution des subventions par école

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire de l'école concernée la somme correspondant à la subvention proportionnelle au nombre d'élèves scolarisés, à savoir :

Ecoles	Nombre d'élèves	Montant de la subvention
Engerand	260	793,00 €
Charles Perrault	124	378,20 €
Jean Moulin	71	216,55 €
République	104	317,20 €
Périgourd maternelle	88	268,40 €
Périgourd élémentaire	203	619,15 €
Honoré de Balzac	47	143,35 €
Anatole FRANCE	93	283,65 €
TOTAL	990	3 019,50 €

B – Sorties scolaires de 2^{ème} catégorie – Attribution des subventions par école en fonction des projets

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



1) Retient les projets présentés dans le tableau ci-après pour les sorties scolaires de 2^{ème} catégorie,

Ecoles	Classes concernées	Nombre d'enfants	Thème	Lieu du projet	Coût	Subvention
CHARLES PERRAULT	toutes les classes	126	bio parc	DOUE LA FONTAINE	3 000,00 €	1 000,00 €
	total enfants	126	total		3 000,00 €	1 000,00 €
ENGERAND	CPA	25	Parc animalier	?	600,00 €	200,00 €
	CPB	24	Questionner le monde	LA HAUTE TOUCHE	60,00 €	20,00 €
	CE1A et CE1B	49	Journée au château	?	700,00 €	233,33 €
	CE1A et CE1B	49	Journée à la Gloriette	GLORIETTE	140,00 €	46,67 €
	CE2A et CE2B	53	Questionner le monde	BLOIS	1 077,50 €	359,17 €
	CM1A et CM1B	53	Sciences	Cité des Sciences à PARIS	1 532,50 €	510,83 €
	CM2A et CM2B	54	Futuroscope	POITIERS	1 650,00 €	550,00 €
	CM2A et CM2B	54	La Mine Bleue	ANGERS	1 300,00 €	433,33 €
	ULIS	9	Atelier Chocolaterie	MANTHELAN	300,00 €	100,00 €
	total enfants	370	total		7 360,00 €	2 453,33 €
JEAN MOULIN	PS - MS - GS	75	Journée tartine	ECOMUSEE DU VERON	1 078,00 €	359,33 €
REPUBLIQUE	total enfants	75	total		1 078,00 €	359,33 €
	CE1 CE2	25	Jardins	CHAUMONT	560,00 €	186,67 €
	CP	24	La vache élève son veau	REUGNY	487,20 €	162,40 €
	total enfants	49	total		3 203,20 €	1 067,73 €
HONORE DE BALZAC & A.FRANCE	PS/MS MS/GS CP	68	La Vallée des Singes	département de la VIENNE	2 116,00 €	705,33 €
	total enfants	68	total		2 116,00 €	705,33 €
PERIGOURD ELEMENTAIRE	ULIS et CP	36	Ferme Pédagogique	CHAMBRA Y LES TOURS	259,00 €	86,33 €
	CE1 et CE2	47	Les Arts	CHAMBORT	1 200,00 €	400,00 €
	CP CE1 CM1 CM2	44	Biodiversité	MONTREUIL EN TOURAINE	980,00 €	326,67 €
	total enfants	127	total		2 439,00 €	813,00 €
PERIGOURD Maternelle	PS MS GS	88	Plantes des jardins	CHÂTEAU DU RIVA U	1 850,00 €	616,67 €
		88	total		1 850,00 €	616,67 €
total général		828	total général		19 968,20 €	6 656,07 €

2) Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles mentionnées dans le tableau ci-dessus.



C – Sortie scolaire de 3^{ème} catégorie de plus de 5 nuitées de l'école Anatole France – Convention avec le prestataire – Prise en charge des frais de transport – Définition des quotients et participations familiales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient le projet de 3^{ème} catégorie présenté par l'école Anatole France, à savoir : un séjour à Murat le Quaire en Auvergne du 24 au 29 mars 2019,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce séjour avec la Ligue de l'Enseignement Centre Val de Loire,
- 3) Retient les barèmes proposés et fixe les participations familiales pour le séjour concerné comme ci-dessous :

Pour un coût total de séjour par élève de 356,20 €.

Quotient	Participation Familiale
< 650	68,00 €
651-800	97,00 €
801-1 080	126,00 €
1 081-1 310	155,00 €
1 311-1 380	184,00 €
1 381-2 100	213,00 €
2 101-4 000	244,00 €
> à 4 000	275,00 €

- 4) Précise qu'une famille dont deux enfants ou plus participeraient à un de ces séjours, bénéficiera d'un demi-tarif pour le deuxième enfant et les suivants.

D – Sortie scolaire de 3^{ème} catégorie de moins de 5 nuitées de l'école Périgourd – Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient le projet de 3^{ème} catégorie de moins de 5 nuitées présenté par l'école Périgourd, à savoir : un séjour à Super-Besse (63) du 23 au 26 avril 2019 pour les 24 élèves de la classe de CE2A, pour un coût global du séjour estimé à 6 937,00 € soit un coût de 289,00 € par élève,
- 2) Décide de verser sur le compte de la coopérative scolaire la somme correspondant à 50 % des dépenses prévisionnelles mentionnées ci-dessus.



E – Sortie scolaire de 3^{ème} catégorie de moins de 5 nuitées de l'école Saint-Joseph – Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 29 VOIX
- * CONTRE : 4 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)
- * ABSTENTIONS : - VOIX

- 1) Retient le projet de 3^{ème} catégorie de moins de 5 nuitées présenté par l'école Saint Joseph, à savoir : un séjour au parc animalier et botanique de Branféré dans le Morbihan (56) du 11 au 14 juin 2019 pour les 83 élèves des classes de CP, CE1 et CE2, pour un coût global du séjour estimé à 26 337,00 € soit un coût de 317,00 € par élève,
- 2) Décide de verser sur le compte de la coopérative scolaire la somme correspondant à 50 % des dépenses prévisionnelles mentionnées ci-dessus.

❖ Enseignement – Regroupement des écoles primaires Honoré de Balzac/Anatole France et Jean Moulin/République sur le site de Montjoie – avenue de la République

A – Création d'une école maternelle et d'une école élémentaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de créer une école maternelle et une école élémentaire sur le site de Montjoie par regroupement des écoles primaires Honoré de Balzac / Anatole France et Jean Moulin / République,
- 2) Précise que cette délibération sera notifiée à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale à toutes fins utiles.

B – Proposition de dénominations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer ces nouveaux locaux de la manière suivante :
 - École maternelle Honoré de Balzac,
 - École élémentaire Anatole France,
 - Gymnase Jean Moulin-République,
 - BCD maternelle Pauline Tonnellé,
 - BCD élémentaire Marc Maillet.



2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

❖ **Petite Enfance – Association CISPEO Petite Enfance – Convention pour le dispositif « bout'chou service » au titre de l'année 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Petite Enfance – Prestation de service Relais Assistants Maternels – Avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve l'avenant à la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention et les documents afférents.

❖ **Petite Enfance – Actions en faveur de la parentalité - Convention avec la SAS Christine DEISS pour la mise en place d'ateliers de sophro-parentalité**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la réalisation de ce projet et participera à son financement,
- 2) Approuve le projet de convention avec le CCAS et la SAS Christine DEISS,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention.

❖ **Sport – Action « sport santé » – Convention de partenariat avec l'association Neuro-Centre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité



- 1) Approuve les termes de la convention proposée,
- 2) Autorise Monsieur MARTINEAU, Maire Adjoint en charge des sports, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Sport – Utilisation du parc de l'accueil de loisirs du Moulin Neuf – Convention de mise à disposition entre le Réveil Sportif, la section tir à l'arc et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 13 février 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME - AMÉNAGEMENT URBAIN - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT - MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – quartier Central Parc**

A – Travaux d'aménagement tranche 1, 2 et 3 – Appel d'offres ouvert – Avenant de transfert pour les marchés conclus avec l'entreprise VEOLIA – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces avenants

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de ces avenants de transfert de la société VEOLIA au profit de la nouvelle société VAL DE LOIRE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS pour le marché n°201515 lot 3 ainsi que pour le marché n°201725 lot 2,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ces avenants de transfert.



B – Dénomination des voies de quartier – Tranches 1 et 2 – Modification de la délibération du 6 juin 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer les voies situées dans la 2^{ème} tranche de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie - Central Parc :
 - A. Rue Charles Barrier,
 - I. Allée Joël Robuchon,
 - J. Rue François Arago,
 - K. Allée Charles Barrier,
- 2) Modifie la rue Bruno Menard pour devenir l'allée Bruno Menard (D sur le plan joint),
- 3) Dit que le reste de la délibération du 6 juin 2016 demeure sans changement,
- 4) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

C – Maison de quartier – Concours restreint sur esquisse (+) – Arrêt de la procédure – Abrogation de la délibération du 28 janvier 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Abroge la délibération actant la mise en œuvre d'un concours de maîtrise d'œuvre en date du 28 janvier 2019.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 11 février 2019

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

Le Maire,

Philippe BRIAND.